Avis d'Appel d'Offres ouvert national N° DNCMP/……38……/T/2022-2023 pour les travaux de construction d'un Bloc Administratif et un Bloc de Maternité à l'Hôpital Communal de Ndava

Date de publication : ……24……/……8……/ 2022

Date d 'ouverture des offres: ……12……/……9……/2022

1. Objet du marché

La commune de Ndava invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction d'un Bloc Administratif et un Bloc de Maternité à l'Hôpital Communal de Ndava

.

2. Financement du marché

La Commune Ndava a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais sur fonds de l'exercice 2021-2022 réservés sur le compte du FONIC. Une partie des fonds sera utilisée pour effectuer des paiements au titre de marché.

3. Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux (2) lots.
L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois (3) mois calendrier pour le Lot 1et le Lot 2
Le soumissionnaire peut présenter son offre pour tous les lots mais ne peut être bénéficiaire que d'un seul lot.

4. Conditions de participations

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
Les candidats concernés par l'une des règles juridiques d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; et obtenu par les soumissionnaires a**u Bureau de la Commune Ndava,** moyennant le paiement d'une somme de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais répartis comme suit : 25 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 25 000Fbu au compte 800/50/2572/1/15 ouvert à la BGF au nom de la commune Ndava.
Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur l'Administrateur Communal en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

6. Visite du site

Une visite guidée des sites sera organisée le 29/…/ 2022 à partir de 10heures pour tous les lots. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune sis à Fota.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un million deux cent cinquante mille de francs burundais (**1.250.000Fbu)** par lot1 et un million cent cinquante mille de francs burundais (**1.150.000 Fbu**) par lot 2. Le chèque certifié ou de banque n'est pas accepté.
Les offres doivent être soumises à la **Commune de Ndava**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 12/…9../ 2022 à 9heures 30 min.**
Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP ou du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 12/…9…./2022** à 10h. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9, un cadre requis au près de la DNCMP par l'Autorité Contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

11. Critères de qualification des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

11.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. L'attestation de non redevabilité délivrée par les services de l'OBR ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validitéé d'au plus de 3mois ;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité.
10. L'adressé fixe et connue du soumissionnaire

11.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. L'Entreprise soumissionnaire doit avoir une expérience de 3ans.

a) Ce soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés deux travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception provisoires/définitives délivrés par l'Autorité Contractante. Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) ;

b) Le plan de charge des marchés en cours ;

c)Les principaux éléments d'équipement (matériel de chantier, matériel roulant) envisagés pour la réalisation du marché ainsi que les preuves de possession ou de location ;

d) La qualification et l'expérience sur chantier des personnes alignés comme un Ingénieur Civil ou Industriel en Génie Civil dont la candidature est proposée pour le marché.

11.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité de trente millions **(30 000 000FBU).**

Fait àNdava, **le**..19../..07../**2022**
NDENZAKO Aloys
Administrateur Communal